



**INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE PARAMEDICAL
PROVINCIAL DE MONS**

2A, Boulevard Kennedy 7000 MONS

☎ 065 328 900

✉ iespp.mons@hainaut.be

PROJET D'ECOLE



Table des matières

1	Présentation d'établissement.....	1
1.1	Environnement.....	1
1.2	Offre d'enseignement.....	1
1.2.1	Le deuxième degré (3ème année).....	1
1.2.2	Le deuxième degré (4ème année).....	1
1.2.3	Le troisième degré.....	1
1.2.4	Le quatrième degré.....	2
1.3	Infrastructures.....	2
1.4	Services parascolaires.....	2
1.4.1	Accès à l'IESPP.....	2
1.4.2	Restauration.....	4
1.5	Soutien scolaire.....	4
1.5.1	Le coaching scolaire.....	4
1.5.2	Le service d'accrochage scolaire.....	4
1.5.3	L'école des devoirs.....	4
1.5.4	La remédiation.....	4
1.5.5	CAREPH.....	4
2	Organisation spécifique.....	5
2.1	Horaire des cours.....	5
2.2	La plate-forme numérique.....	5
2.3	Le projet Chromebook.....	5
2.4	Frais scolaires.....	6
2.4.1	Les stages.....	6
2.5	Dispositions particulières.....	7
2.6	Règles d'hygiène dans les cuisines.....	8
2.7	Dispositions pour les cours pratiques.....	8
2.8	Dispositions pour les cours d'éducation physique.....	8
2.9	(Cyber) Harcèlement.....	8
3	Plan de pilotage et contrat d'objectifs.....	9
3.1	L'amélioration de la réussite des élèves.....	9
3.2	L'amélioration de l'assiduité des élèves.....	9
3.3	L'amélioration de l'environnement scolaire.....	9
4	Objectifs du projet d'école.....	10
4.1	Devenir un citoyen responsable.....	10
4.2	Etre acteur de son apprentissage.....	10
4.3	Valoriser son lieu de vie.....	11
4.4	Optimiser la communication.....	11
4.5	S'enrichir de la différence.....	11
4.6	S'ouvrir au monde.....	12
5	Plan d'actions.....	12
5.1	Devenir un citoyen responsable.....	12
5.2	Etre acteur de son apprentissage.....	12
5.3	Valoriser son lieu de vie.....	13
5.4	Optimiser la communication.....	14
5.5	S'enrichir de la différence.....	14
5.6	S'ouvrir au monde.....	15

6	Annexes	16
6.1	Evaluation des élèves.....	16
6.1.1	La période d'évaluation continue.....	16
6.1.2	La session d'examen	17
6.1.3	Les épreuves de qualification (UQ-EAC)	17
6.1.4	Spécifiquement pour le 4 ^{ème} degré professionnel (soins infirmiers).....	17
6.1.5	Les secondes sessions.....	17
6.2	Absences aux évaluations	17

1 Présentation d'établissement

1.1 Environnement

L'Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial est situé au Boulevard Kennedy 2A à Mons. Il est accessible par les moyens de transports publics. La gare se trouve à 15 minutes à pied et un arrêt de bus se situe devant l'école.

L'école se trouve à 10 minutes du centre-ville.

1.2 Offre d'enseignement

L'IESPP comprend 3 degrés d'enseignement.

1.2.1 Le deuxième degré (3ème année)

<u>Humanités technologiques</u>	<u>Humanités techniques</u>	<u>Humanités professionnelles</u>
Sciences appliquées	Techniques sociales et d'animation	Services sociaux

1.2.2 Le deuxième degré (4ème année)

<u>Humanités technologiques</u>	<u>Humanités techniques</u>	<u>Humanités professionnelles</u>
Sciences appliquées	Animateur/Animatrice	Aide-familial(e)
	Aspirant(e) en nursing	Puériculture
	Assistante pharmaceutico-technique	
	Techniques sociales	

1.2.3 Le troisième degré

<u>Humanités technologiques</u>	<u>Humanités techniques</u>	<u>Humanités professionnelles</u>
Sciences paramédicales	Animateur/Animatrice	Aide-familial(e)
	Aspirant(e) en nursing	Aide-soignant(e) – 7ème année
	Assistant(e) pharmaceutico-technique	Puériculture
	Techniques sociales	

1.2.4 Le quatrième degré

Humanités professionnelles

Soins infirmiers

L'IESPP est également partenaire du CEFA pour les options : services sociaux, aide Familial(e) et aide-soignant(e).

1.3 Infrastructures

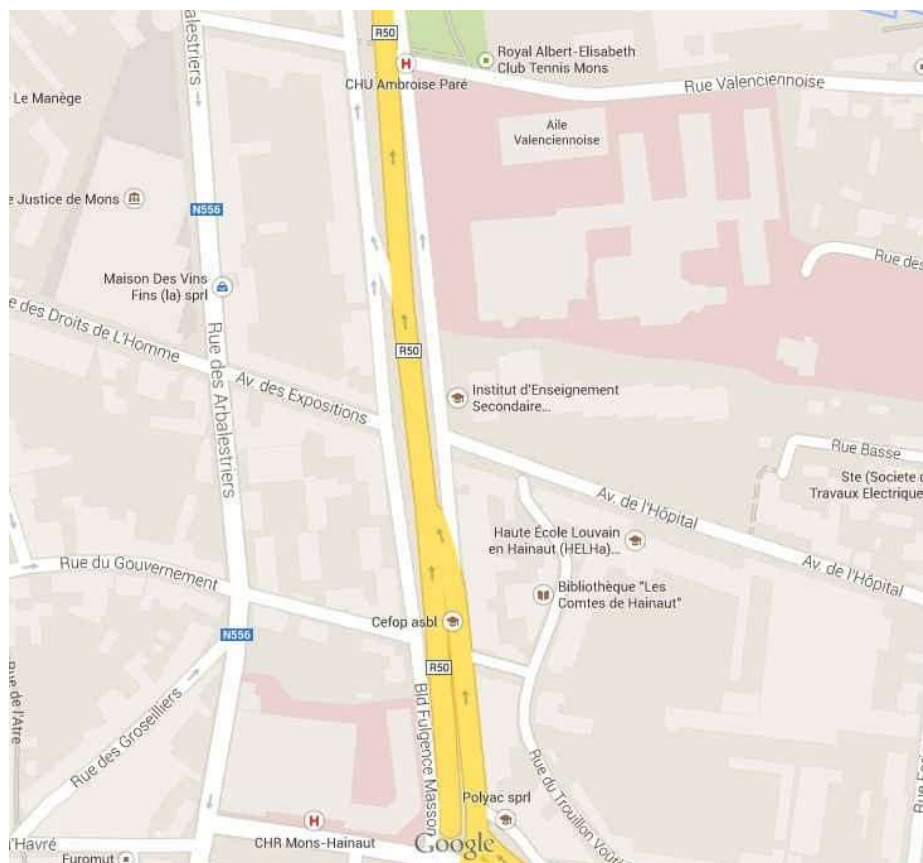
L'école dispose de 40 salles de cours dont :

1 pharmacie didactique	1 salle de cours d'entretien
2 cuisines didactiques	2 salles d'études
2 laboratoires scientifiques	1 bibliothèque
3 salles techniques "enfant"	1 auditorium
6 salles techniques "adulte"	1 salle de gymnastique
1 pharmacie didactique	1 réfectoire
	1 salle de psychomotricité

L'école bénéficie également des infrastructures sportives du domaine provincial P.H.A.S.E. d'Havré.

1.4 Services parascolaires

1.4.1 Accès à l'IESPP



En voiture

Depuis la E42 (Mons - Bruxelles), sortie n°24, prendre la direction Mons.

A l'entrée de Mons, prendre à droite sur le Boulevard Charles Quint. Passer devant la Gare et continuer sur les Boulevards Saintelette, Elisabeth et Dolez jusqu'à la Place de Flandre.

Continuer sur le Boulevard Masson et prendre la 2ème à droite, rue de l'Hôpital, l'IESPP se trouve sur votre gauche à 50 mètres.

En train

La gare de Mons est située à 15 min de marche de l'IESPP Mons. Vous pouvez consulter les horaires de la SNCB depuis votre lieu d'habitation sur leur site officiel. (www.b-rail.be). Il existe également un bus Intramuros qui est payant depuis le 1er juillet 2016.

Toutes les informations peuvent être obtenues sur le site de la TEC : www.infotec.be

En bus

Les circuits A, B et C desservent l'arrêt situé Rue Valenciennoise, à 100 m de notre établissement.

Le circuit A passe également devant notre bâtiment pour s'arrêter à hauteur de l'hôpital Ambroise Paré. La Place de Flandres est de plus desservie par les lignes suivantes :

- Ligne 9 Mons – Dour
- Ligne 18 Mons - Saint-Denis
- Ligne 22 Mons – Binche
- Ligne 34/ Mons - Givry – Binche
- Ligne 41 Mons – Maubeuge
- Ligne 82 Mons – Trazegnies
- Ligne 134/ Mons – Beaumont
- Ligne U service urbain de Mons : Gare - Epinlieu

Coordonnées des TEC pour Mons-Borinage :

9a, Place Léopold 7000 MONS

065/38 88 15 ou en visitant le site des TEC (www.infotec.be -informations horaires, itinéraires, tarifs)

A vélo ou à pied

La marche et le vélo sont certainement les moyens de déplacement les plus sains. Un support à vélo, sous abri, est disponible pour y attacher votre vélo.

1.4.2 Restauration

L'école possède un réfectoire et propose des plats variés.

L'école participe au projet PROXIAL. Ce projet implique l'école dans la préparation de repas sains avec un circuit court de production dont les objectifs sont d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable.

L'établissement propose des petits déjeuners, des sandwichs, des salades, de la petite restauration à un prix raisonnable. La liste sera fournie en début d'année dans l'Espace Numérique de Travail.

L'Amicale de l'école propose des boissons et encas dont les bénéficiaires sont destinés à aider les élèves en difficultés.

1.5 Soutien scolaire

L'école propose différentes aides dont les objectifs sont de mettre les élèves sur le même pied d'égalité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage pendant la scolarité de l'élève.

1.5.1 Le coaching scolaire

Une aide pour les élèves qui ont des difficultés à organiser ou planifier leur travail scolaire.

1.5.2 Le service d'accrochage scolaire

Une aide pour les élèves qui décrochent dans leur scolarité.

1.5.3 L'école des devoirs

Une aide, organisée tous les jours de la semaine, pour accompagner et conseiller les élèves dans la réalisation de leurs travaux ou devoirs.

1.5.4 La remédiation

Dès le retour des congés scolaires (vacances d'automne, d'hiver, de détente et de printemps), pendant 2 jours et demi, des remédiations spécifiques seront organisées dans les cours généraux et les cours d'option pour les élèves en difficultés.

1.5.5 CAREPH

Les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage (dyscalculie, dyslexie, ...) peuvent bénéficier d'aménagements raisonnables qui les aideront dans leur scolarité.

Ces aménagements, construits par la Cellule des Aménagements Raisonables de l'Enseignement Provincial de Hainaut (CAREPH) en collaboration avec l'élève et en fonction du protocole établi par le spécialiste, sont transmis aux professeurs de l'école.

2 Organisation spécifique

2.1 Horaire des cours

Les cours se donnent du lundi au vendredi de 8h15 à 16h50.

Une récréation de 15 minutes est planifiée le matin et un temps de table de 50 minutes accordé après maximum 5 périodes de cours.

2.2 La plate-forme numérique

L'école travaille avec une plate-forme numérique qui dispose d'une application utilisable depuis les Smartphones, tablettes ou ordinateurs.

Cette plate-forme est le moyen de communication officiel de l'école et permet aux élèves et/ou leurs responsables légaux d'avoir :

- Un relevé détaillé des absences;
- Un accès aux cotes, bulletins, journal de classe, cours en ligne et dossier disciplinaire;
- Une communication rapide entre l'école et les responsables légaux via le système de messagerie.

Ceci permettra une meilleure communication entre les différents acteurs de l'école tout en s'inscrivant dans une démarche en adéquation avec les technologies actuelles.

2.3 Le projet Chromebook

Le projet Chromebook, initié par notre Pouvoir Organisateur de la Province de Hainaut, fait partie intégrante de notre pédagogie.

Il a pour objectifs :

- Aider les enseignants à enrichir leurs pratiques pédagogiques et favoriser le plaisir d'apprendre;
- Offrir à tous les élèves un bagage digital minimum leur permettant d'être pleinement acteur du monde en transformation dans lequel ils évoluent ;

Pour permettre aux enseignants d'intégrer le numérique au sein de leurs pratiques pédagogiques, il est essentiel que les élèves utilisent un Chromebook.

Il est important que l'élève s'approprie son Chromebook de manière à ce qu'il devienne son outil numérique privilégié. Cette démarche nécessite par conséquent un investissement financier non négligeable qui pourrait être étalé dans le temps.

2.4 Frais scolaires

Conformément aux diverses circulaires, et dans le respect du calendrier fixé par ces dernières, l'établissement fournira :

- Une estimation des frais scolaires ;
- Une ventilation trimestrielle ;
- Un récapitulatif des frais demandés au cours de l'année.

Ces documents seront fournis via l'espace numérique de travail.

Les responsables légaux recevront, pour les différents frais de photocopies, voyages, excursions, théâtre, cinéma, activités culturelles, activités scientifiques et autres activités, les demandes de paiement par facture.

A partir de 50 euros de frais, à la demande des responsables légaux, un plan d'étalement de paiement sera élaboré en collaboration avec l'établissement.

2.4.1 Les stages

Les sections aide familial(e), animateur/animateur, assistant(e) pharmaceutico-technique et aide-soignant(e) doivent effectuer des stages obligatoires pour l'obtention de leur certificat de qualification.

En 5^{ème} année assistant(e) pharmaceutico-technique, les élèves feront un stage de 3 semaines leur permettant de mieux appréhender leur futur métier.

Les sections techniques de transition et techniques sociales auront un stage obligatoire à effectuer en 6^{ème} année afin de découvrir leur futur métier.

Le stage ne peut pas commencer tant que la convention de stage n'est pas signée par les différentes parties et remise à l'établissement dans les délais imposés.

Les élèves sont tenus de respecter les divers règlements de stage transmis en début d'année.

L'élève n'ayant pas trouvé de lieu de stage doit en informer l'école en présentant toutes les preuves des démarches entreprises, et ceci 15 jours avant le début du stage.

Les stages ne seront récupérables qu'en cas d'absence sous certificat médical ou de justificatif légal. Les récupérations se feront en fin d'année scolaire, durant les périodes d'ouvertures de l'école et les week-ends.

Durant les vacances scolaires, il n'y a pas d'évaluation d'élève par les professeurs (sauf si un professeur est disponible à cette période). Durant le stage il y a toujours un référent du lieu de stage qui accompagne l'élève et qui le côtoie. De plus un membre de la Direction est toujours joignable durant cette période.

Le lieu est fixé par l'établissement scolaire. Si ce n'est pas le cas, l'élève doit trouver son lieu de stage lui-même. S'il n'en trouve pas, il doit montrer les preuves de ses recherches et prévenir la chef d'atelier 15 jours avant le début du stage.

En puériculture et en aspirant(e) nursing, l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 6/9/2001 fixe les conditions de validité et la répartition des stages. Pour réussir son année, l'élève doit avoir réussi avec fruit ses stages, rédiger au moins un rapport à l'issue de chaque stage et atteint le quota d'heures fixé par le décret.

L'évaluation en stage se fait par le biais d'un rapport et d'une évaluation par les professeurs.

Les élèves recevront en début d'année la répartition des points pour chaque stage (évaluation enseignants, évaluation lieu de stage, rapport).

Les rapports et les évaluations de stage des sections animateur, assistant pharmaceutico-technique, aide familiale, aide-soignant, interviennent dans l'évaluation de la pratique professionnelle lors des EAC.

Les rapports de stage des sections techniques de transition et techniques sociales feront parties intégrantes d'un ou de plusieurs cours de la formation commune ou de l'OBG.

En assistant(e) pharmaceutico-technique, un stage de 300h minimum doit être réussi avec fruit également.

Les élèves se rendant en stage et qui ne possèdent pas leurs documents administratifs (convention signée, certificat médical d'aptitude, attestation de la médecine du travail, carnet de vaccinations, certificat de bonne vie et mœurs, résultat de l'intradermo) seront contraints de quitter le lieu de stage et de rentrer chez eux. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Pour la section IH, en ce qui concerne les stages, l'étudiant doit prendre connaissances des procédures institutionnelles et les appliquer avant et tout au long de ses périodes de stage.

Les stages font l'objet d'une évaluation reprise dans le bulletin en AN, PU et IH.

2.5 Dispositions particulières

Les élèves sont tenus de respecter les « Règles de Vie » à l'IESPP. Le règlement est transmis en début d'année via l'Espace Numérique de Travail et vient compléter le Règlement d'Ordre Intérieur de la Province de Hainaut.

Tout appareil électronique sauf à usage pédagogique est interdit dans l'enceinte de l'établissement sauf autorisation particulière de la Direction (idem pour le rechargement de celui-ci).

Les difficultés auxquelles font face certains jeunes peuvent rendre difficile les apprentissages en classe. Ces difficultés rendent nécessaire une cohérence du cadre éducatif, des attitudes et des actions de tous les adultes pour éviter que ces élèves en difficultés ne se glissent dans les « failles » éducatives et soient entraînés vers du décrochage scolaire.

L'adhésion à un contrat d'engagement sera demandée lorsque des problèmes disciplinaires récurrents sont constatés. Ce contrat vise permettre à l'élève de rester intégré dans l'école et de réussir son année.

Les faits se produisant hors du cadre scolaire et hors des heures scolaires sont sous la responsabilité stricte des responsables légaux.

2.6 Règles d'hygiène dans les cuisines.

Afin de respecter les normes imposées par l'AFSCA, les ongles vernis, les faux ongles et les piercings apparents sont interdits dans les cuisines (Cfr. Règles de Vie).

Le port d'une charlotte et d'un tablier blanc sont obligatoires.

2.7 Dispositions pour les cours pratiques

L'élève est obligé de porter la tenue adaptée en fonction des consignes remises par le professeur en début d'année.

2.8 Dispositions pour les cours d'éducation physique

Le cours d'éducation physique mixte au 2^{ème} et 3^{ème} degrés dans toutes les sections : Eviter les différences des genres, continuer la mixité de l'enseignement fondamental.

Cette mixité a pour buts de:

Animer, éduquer ensemble les filles et les garçons dans le respect de chacun;

Travailler ensemble pour dépasser les stéréotypes;

Assurer l'égalité des sexes;

Assurer un apprentissage de la vie en société et du respect de l'autre;

Développer la coopération et de l'aide mutuelle entre les deux sexes;

Promouvoir une culture d'intégration commune;

Promouvoir l'intégration sociale;

2.9 (Cyber) Harcèlement

Les cas supposés de harcèlement seront traités en collaboration avec les divers partenaires scolaires (CPMS – AMO – PSE,...) et selon la procédure décrite dans les règles de vie.

Des groupes de "parole régulée" seront organisés en prévention. Il favorise l'intégration et le bien-être des élèves dans la classe.

3 Plan de pilotage et contrat d'objectifs

Sur base d'enquêtes, d'indicateurs objectifs et de données statistiques, l'équipe pilote du plan de pilotage, composée de membres du personnel de l'école, a choisi de proposer des améliorations dans 3 domaines : l'amélioration de la réussite des élèves, l'amélioration de l'assiduité des élèves et l'amélioration de l'environnement scolaire.

Ces 3 objectifs sont partis de notre contrat d'objectifs.

3.1 *L'amélioration de la réussite des élèves*

Grâce aux actions suivantes :

- Etablir une évaluation diagnostique disciplinaire ;
- Etendre le coaching scolaire ;
- Développer la méthode de travail au travers de chaque discipline enseignée ;
- Création d'une école des devoirs ;
- Renforcer la préparation des élèves aux épreuves de qualifications.

3.2 *L'amélioration de l'assiduité des élèves*

Grâce aux actions suivantes :

- Renforcer l'intérêt scolaire de nos élèves au travers d'activités extra-muros variées ;
- Entretenir et renforcer la convivialité entre les membres de la communauté scolaire ;
- Lutter contre le harcèlement scolaire en développant les espaces de parole régulés ;
- Organiser une journée consacrée à l'orientation des élèves ("la foire aux sections") ;
- Développer des séances d'activités autour de la gestion du stress.

3.3 *L'amélioration de l'environnement scolaire*

Grâce aux actions suivantes :

- Promouvoir l'utilisation des ressources numériques dans les activités pédagogiques ;
- Parrainage des nouveaux collègues par les plus anciens ;
- Création d'un référentiel IESPP Mons ;
- Organisation de réunions de sections par degrés, entre degrés et inter degrés ;
- Sensibiliser l'équipe éducative à l'impact de leur absentéisme.

4 Objectifs du projet d'école

Notre projet d'école est l'affaire de tous ses acteurs.

4.1 Devenir un citoyen responsable



- ❖ Favoriser la conscientisation à la citoyenneté;
 - ❖ Lutter contre le tabagisme;
 - ❖ Lutter contre les assuétudes;
 - ❖ Lutter contre la dégradation du bâtiment;
 - ❖ Favoriser l'engagement dans les différents projets;
 - ❖ Engager la responsabilisation des élèves et de l'équipe pédagogique;
 - ❖ Inculquer le respect du travail de l'autre;
 - ❖ S'impliquer dans la vie de l'école;
- ❖ Renforcer le sentiment d'appartenance;
 - ❖ Développer la solidarité;
 - ❖ Restaurer le souci du comportement adéquat et respectueux en inculquant les différentes valeurs : respect-empathie- tolérance-rigueur ; au quotidien vis-à-vis de l'équipe pédagogique.

4.2 Etre acteur de son apprentissage

- ❖ Développer l'esprit critique;
- ❖ Favoriser la cohérence dans les apprentissages;
- ❖ Encadrer les élèves exclus;
- ❖ Optimiser le tutorat;
- ❖ Améliorer les conditions de travail pour promouvoir l'esprit scolaire et une dynamique de réussite;
- ❖ Susciter des moments de réflexion dans l'année scolaire afin d'élaborer des stratégies d'apprentissage et d'amélioration du français et de l'orthographe;
- ❖ Canaliser les élèves dont le professeur est absent;
- ❖ Encourager la solidarité;
- ❖ Améliorer la réussite scolaire;
- ❖ Développer l'estime de soi;
- ❖ Promouvoir l'autonomie;
- ❖ Mettre à la disposition des élèves les outils nécessaires afin qu'ils puissent trouver l'enseignement adapté à leurs aspirations.



4.3 Valoriser son lieu de vie



- ❖ S'impliquer dans la vie de l'école;
- ❖ Renforcer le sentiment d'appartenance à l'école;
- ❖ Conserver un lieu de vie convivial et agréable;
- ❖ Responsabiliser chacun à son rôle dans le maintien d'un environnement sain et confortable;
- ❖ Inculquer le respect du travail de l'autre;
- ❖ Sensibiliser au respect de l'environnement du lieu de vie.

4.4 Optimiser la communication

- ❖ Tisser des réseaux de communication entre tous les partenaires de l'école
- ❖ Développer l'empathie;
- ❖ Ouvrir à la communication;
- ❖ Informer des différents projets réalisés en intra et extrascolaire;
- ❖ Informer de l'organisation générale de l'école;
- ❖ Susciter la collaboration multidisciplinaire (différentes sections, différents dans l'établissement scolaire);
- ❖ Optimiser la socialisation;
- ❖ Structurer l'espace et limiter les déplacements dans l'espace.



4.5 S'enrichir de la différence



- ❖ Elargir sa curiosité pour accueillir les différences d'une humanité plurielle;
- ❖ Eviter la discrimination.

4.6 S'ouvrir au monde

- ❖ S'ouvrir aux autres et au monde (voyages scolaires, ...);
- ❖ S'ouvrir à la culture par l'intermédiaire des matières enseignées au sein de notre établissement (commémorations, partage de travaux d'élèves, ...).



5 Plan d'actions

5.1 Devenir un citoyen responsable

Objectifs :

1. Favoriser la conscientisation à la citoyenneté;
2. S'impliquer dans la vie de l'école;
3. Développer dans la solidarité;
4. Favoriser l'engagement dans les différents projets (ISO 26000, Agenda 21).

Critères et indicateurs internes :

1. Voir si chaque classe a un délégué;
2. Nombre de fumeurs;
3. Nombre de participants au projet Proxial;
4. Nombre de ventes d'articles Proxial.

Actions :

1. Assemblée des Jeunes Wallons;
2. Projet Proxial;
3. Lutte contre le tabagisme;
4. Election des délégués de classe.



5.2 Etre acteur de son apprentissage

Objectifs :

1. Développer l'esprit critique;
2. Améliorer les conditions de travail;
3. Elaborer des stratégies d'apprentissage;
4. Promouvoir l'autonomie.

Critères et indicateurs internes :

1. Résultats scolaires;
2. Nombre de plaintes;
3. Choix scolaire.

Actions :

1. Mise en place de remédiations;
2. Utilisation des nouveaux référentiels;
3. Formations.

Ressources :

1. Bibliothèque, manuels;
2. Internet;
3. Formateur.



5.3 Valoriser son lieu de vie



Objectifs :

1. Renforcer le sentiment d'appartenance;
2. Conserver un lieu de vie convivial et agréable;
3. Sensibiliser au respect de l'environnement.

Actions :

1. Sensibilisation;
2. Repas.

Critères et indicateurs internes :

1. Evolution propreté école.

Ressource :

1. Simon Jungst (inspecteur).

5.4 Optimiser la communication

Objectifs

1. Ouvrir à la communication;
2. Optimiser la socialisation;
3. Tisser des réseaux de communication entre tous les partenaires.

Critères et indicateurs internes :

1. Consultation du site et de la page Facebook;
2. Suivi des réunions.

Actions :

1. Site internet;
2. Facebook;
3. Réunions délégués de classe;
4. Conseil de participation, CAC.

Ressources :

1. Personnel de référence;
2. Associations;
3. PMS, PSE;
4. Madame Clément (Evras)



5.5 S'enrichir de la différence



Objectif :

1. Eviter la discrimination

Critères et indicateurs internes :

1. Nombre de demandes pour les aménagements raisonnables;
2. Nombre d'animations;
3. Ne pas dépasser 75€ pour les photocopies.

Actions :

1. Accueillir l'élève différent;
2. Limiter les frais scolaires;
3. Sensibilisation.

Ressources :

1. Centre de santé;
2. PMS, PSE.

5.6 S'ouvrir au monde

Objectifs :

1. S'ouvrir aux autres et au monde;
2. S'ouvrir à la culture.

Critères et indicateurs internes :

1. Nombre voyages – visites;
2. Concordance voyage et visite avec le projet d'établissement.



Actions :

1. Voyage scolaire;
2. Visite;
3. Repas des familles;
4. Artiste en classe.

Ressources :

1. Equipe pédagogique;
2. Musée;
3. Agence de voyage.

6 Annexes

6.1 *Evaluation des élèves*

L'année scolaire comporte une seule et unique période d'évaluation continue ainsi qu'une session d'examen et des épreuves de qualification (UQ-EAC) pour les sections qualifiantes.

6.1.1 La période d'évaluation continue

Elle débute dès le deuxième lundi de l'année scolaire en cours et se clôturera le 2ème vendredi de juin. Les examens se dérouleront les 2 dernières semaines de juin.

L'évaluation continue est basée sur des évaluations sommatives (épreuves écrites, orales et/ou numériques). Elle porte sur les compétences disciplinaires, interdisciplinaires et transversales de chaque cours. Elle peut consister en épreuves écrites, orales et/ou numériques.

Idéalement, elle repose sur un minimum de 3 évaluations sommatives (savoir/savoir-faire) et 3 évaluations sommatives par compétences, pour un total de 100 points.

Ces évaluations sommatives :

- Se basent sur une grille objectivant la pondération et/ou une grille critériée (pour toutes évaluations par compétences) ;
- Ne peuvent pas être données dans les 5 jours ouvrables qui suivent une période de congé scolaire (à savoir : vacances d'automne, d'hiver, de détente et de printemps).

La pondération entre évaluation sommative et évaluation sommative par compétences est :

- Dans l'enseignement technique ainsi qu'en 7ème professionnelle : 40% pour les évaluations sommatives et 60% pour les évaluations sommatives par compétences sauf en artisanat et éducation plastique 50-50 ;
- Dans l'enseignement professionnel : 50% pour les évaluations sommatives et 50% pour les évaluations sommatives par compétences.

Si les compétences sont acquises lors des évaluations sommatives par compétences ou si les UAA sont réussis, ils ne doivent plus être réévalués pour la session d'examen de juin. Si l'élève a acquis toutes les compétences lors de la période d'évaluation continue dans un cours, il sera dispensé d'examen pour ledit cours.

En 2023-2024, le conseil de délibération peut donner une AOC aux élèves de 5ème et 6ème année.

En 2024-2025, le conseil de délibération peut donner une AOC aux élèves de 6ème année.

6.1.2 La session d'examen

La Direction, en accord avec les enseignants, décident des cours qui constituent la session d'examen. Cependant, la Direction peut imposer une épreuve en juin pour un cours sans examen le minimum de cote n'a pas été atteint lors de la période d'évaluation continue.

Outre les examens, la session peut comprendre des épreuves externes certificatives (CESS).

Certains examens ou parties d'examens peuvent être organisés hors session (les compréhensions à l'audition en langue moderne par exemple).

Les examens ou épreuves doivent faire l'objet d'indications claires et détaillées au minimum 10 jours ouvrables avant la date de l'épreuve ou de l'examen.

La session représente un total de 100 points.

6.1.3 Les épreuves de qualification (UQ-EAC)

Un cahier des charges ainsi qu'un calendrier sera remis dans le courant du mois de septembre aux élèves.

Le cahier reprendra les compétences attendues lors des épreuves.

Le calendrier reprendra les périodes de passation des épreuves ainsi que le lieu.

6.1.4 Spécifiquement pour le 4^{ème} degré professionnel (soins infirmiers)

Les élèves recevront en début d'année la répartition des points pour chaque stage (évaluation enseignants, évaluation lieu de stage, rapport).

Les examens pratiques se déroulent au plus tôt dès que le stage de la discipline évaluée se termine et au plus tard avant la délibération de fin d'année. En cas d'impossibilité d'effectuer l'examen pratique sur le lieu de stage, il s'effectuera en salle pratique.

Les évaluations lors des cours théoriques compteront pour 20 % des points de la côte finale de ces cours.

Dans tous les cas, une seconde session sera organisée si le conseil de classe le juge nécessaire et que celle-ci est organisable.

6.1.5 Les secondes sessions

Le conseil de classe peut imposer, pour les élèves qui n'ont pas acquis 50% des points au total de l'année et/ou qui n'ont pas acquis l'ensemble des compétences dans les épreuves de qualification, une seconde session.

Les épreuves de qualification peuvent être repassées les 3 derniers jours ouvrables de l'année scolaire en cours ou les 3 premiers jours de l'année scolaire suivante.

6.2 Absences aux évaluations

La participation des élèves à toutes les évaluations sommatives, examens et épreuves de qualification est obligatoire. L'absence doit toujours être justifiée.

Toute absence injustifiée entraîne la perte de la totalité des points de l'évaluation, examen ou épreuve.

L'absence à une **évaluation sommative** (savoirs/savoir-faire) doit être justifiée par un certificat médical ou un motif légal dans les délais légaux. L'élève pourra repasser son évaluation à une date laissée à l'appréciation de l'enseignant.

L'absence à une **évaluation sommative par compétences**, doit être justifiée par un certificat médical ou un motif légal dans les délais légaux. L'évaluation sera présentée soit lors d'une date ultérieure laissée à l'appréciation de l'enseignant, soit lors de l'examen de juin.

L'absence à un **examen** doit être justifiée par un certificat médical ou un motif légal dans les délais légaux. Le conseil de classe décidera si l'examen doit être présenté en seconde session.

L'absence à une **épreuve de qualification**, doit être justifiée par un certificat médical ou un motif légal dans les délais légaux.

Le mot d'excuse rempli en cas d'absence n'est pas un justificatif valable.

- Si le professeur l'accepte, se référer au point « absence justifiée »;
- Si le professeur ne l'accepte pas, l'élève perd la totalité des points attribués à son évaluation.